



PROGRAMME DE FORMATION

L'identitovigilance en établissement de santé. Prévenir, identifier et gérer les erreurs d'identité

Votre contact

Tél: 05.49.28.32.00 Mail: inscription@cerf.fr

Durée

2.00 jour(s) 14:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, administratif et des divers services d'un établissement de santé ou médico-social.

Participants

Mini: 6 p. Maxi: 14 p.

Objectifs de la formation

Identifier les enjeux de l'identitovigilance notamment dans le contexte de la certification V2020, de la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoires et de la mise en interopérabilité des Systèmes d'Information Hospitaliers (SIH).

Concevoir un projet d'identitovigilance pour fiabiliser l'identification des patients et prévenir la survenance d'évènements indésirables graves en la matière.

Programme

- "• Définitions de l'identitovigilance (IDV) et cadre juridique : cadre législatif, certification V2020.
- L'organisation et les acteurs d'un établissement de santé :
- Empilement des logiciels métiers et leur façon de communiquer entre eux.
- Le langage de l'identité : identité des individus et situations d'identification particulières (nom d'usage, patients étrangers,...).
- L'autorité d'identitovigilance : cellule, comité, charte locale d'identitovigilance et Référentiel National d'identitovigilance.
- Monter un projet d'identitovigilance :
- Les acteurs et les moyens.
- Définir la politique d'identitovigilance.
- Les outils : charte, livret d'accueil, bracelet.
- Le rôle clef des créateurs d'identité : bureau des entrées, Urgences, ...
- Comment faire communiquer les bases d'identité ?
- Dans le cadre d'un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT).
- Application du décret 2016.524 du 27/04/2016 : au 01/01/2021 au plus tard un identifiant unique pour les patients dans un GHT.





SIÈGE SOCIAL

- 3 rue de l'Angélique 79000 Bessines
- 05 49 28 32 00www.cerf.fr



27 rue Emile Duport 69009 Lyon







- Enjeux et mise en place de l'Identité Nationale de Santé (INS).
- Définition de l'INS.
- Actions à mettre en oeuvre selon le type de structure."

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.



SIÈGE SOCIAL

3 rue de l'Angélique 79000 Bessines

05 49 28 32 00www.cerf.fr

BUREAU DE LYON

27 rue Emile Duport 69009 Lyon

